



PROTOCOLE SANITAIRE ET ORGANISATIONNEL COVID-19

Ecole Jacques BASTIDE, SAINT LAURENT D'ARCE

décidé après la réunion du mercredi 29 avril 2020.

Personnes ayant participé à l'élaboration de ce protocole :

Mme Collignon (Directrice de l'établissement), Mesdames Le Garrec et Benoit (élues), Mme Chaveroche (Assistante de prévention), Mme Bru (Directrice de l'Accueil périscolaire), Mme Piège Annie (cuisinière) Mmes Morisson et Piat (AAPE), Mme Dupont – Raymond (RH), M. Suberville (Maire).

CONTEXTE

En raison de la crise sanitaire du Covid-19 et comme suite aux instructions ministérielles reçues, vous trouverez ci-dessous le protocole d'accueil des élèves. Ce protocole sera appliqué du 11/05 au 02/06. Après cette date et en fonction des instructions que nous pourrions recevoir, ce document pourra être amendé.

PRINCIPES GENERAUX

L'Ecole Jacques Bastide de Saint Laurent d'Arce, pour répondre aux demandes ministérielles, s'est engagée dans la réouverture de sa structure.

Cette décision a été prise pour permettre aux familles d'avoir le choix de remettre ou non ses enfants à l'école.

Ce protocole reprend toute l'organisation et les dispositions sanitaires mises en place pour assurer les 5 principes généraux à appliquer :

- **Maintien de la distanciation physique**
- **Application des gestes barrières**
- **Limitation du brassage des élèves**
- **Nettoyage et désinfection des locaux et du matériel**
- **Informé, communiquer avec les familles, former les enfants aux gestes barrières**

Il présente les actions à conduire :

- En cas de possible COVID-19 au sein de l'école
- En cas de cas avéré de COVID-19 au sein de l'école

PREALABLE

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans l'organisation et la mise en œuvre de ce protocole.

Ils s'engagent, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un COVID-19 chez l'élève ou tout autre membre de la famille.

Les parents sont invités à prendre la température de leurs enfants avant le départ à l'école. En cas de fièvre (37°8 recommandations ministérielles) ou de symptômes, l'enfant ne devra pas se rendre à l'école. Les personnels encadrants devront procéder de la même façon.

Les parents ont un rôle essentiel dans l'apprentissage des gestes barrières à leurs enfants. Plusieurs dispositifs existent pour permettre d'aborder ce sujet. Le site internet « e-Bug ! », validé par le ministère, propose plusieurs ressources intéressantes.

Lien : <https://e-bug.eu/#France>

Il est demandé aux familles de fournir des mouchoirs à usage unique à leurs enfants, de veiller à ce que les enfants portent une tenue propre chaque jour.

Il est important aussi, pour éviter au maximum les contacts, que les enfants soient habillés avec des tenues permettant l'autonomie maximale, lors des passages aux sanitaires et compatibles avec l'activité sportive.

Les parents sont invités à venir accompagner ou récupérer leurs enfants, seuls, sans accompagnants supplémentaires et à respecter les gestes barrières lors de l'attente nécessaire le matin et le soir. Aucun parent ne pourra rentrer dans les locaux de l'école.

Les parents sont informés clairement :

- Des conditions d'ouverture
- De leur rôle actif dans le respect des gestes barrières et de la surveillance d'apparition des symptômes
- Des moyens mis en œuvre en cas de symptômes dans l'établissement
- De la procédure applicable en cas de survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève
- Des points d'accueil et de sorties des élèves
- Des horaires à respecter pour éviter les rassemblements au temps d'accueil et de sortie
- De l'organisation de la demi-pension

Il est recommandé aux parents d'enfants présentant des problèmes de santé ayant conduit à faire un PAI, de demander un avis médical, avant le retour en classe.

Chaque parent s'engage à respecter l'ensemble du protocole qui lui est présenté, pour garantir la sécurité de son enfant, mais aussi celle des autres enfants et du personnel scolaire et périscolaire.

Protocole d'accueil périscolaire

A compter du 12 mai, certaines modifications sont nécessaires pour pouvoir accueillir les enfants dans les conditions sanitaires requises.

Les 5 principes généraux sont les mêmes que sur le temps scolaire :

- **Maintien de la distanciation physique**
- **Application des gestes barrières**
- **Limitation du brassage des élèves**
- **Nettoyage et désinfection des locaux et du matériel**
- **Informé, communiquer avec les familles, former les enfants aux gestes barrières**

ACCUEIL PERISCOLAIRE

Attention changement d'horaires !!!

- **Matin : 08.00 / 08.35**
- **Soir : 16.15/ 18.00**

Inscription obligatoire cantine et accueil périscolaire !

Seuls 15 enfants pourront être accueillis matin et soir, avec préinscription pour la semaine (pas d'inscription à la carte).

Une priorité sera donnée aux enfants des personnels soignants, forces de l'ordre, pompiers, services à l'enfance et enseignants et en deuxième lieu les enfants dont les deux parents ne pourront pas travailler à la maison. Un justificatif de l'employeur sera alors demandé.

Pour répondre à la distanciation physique :

Les familles ne sont plus autorisées à entrer dans les locaux de l'accueil périscolaire, les enfants seront accueillis à la porte par un personnel de l'équipe d'animation.

La responsable pointerà sur la tablette l'arrivée et le départ sans signature des parents.

L'entrée de l'APS sera réaménagée, en marquant au sol les distances à respecter.

La personne d'accueil accompagnera l'enfant jusqu'à son groupe de référence.

Les personnels porteront des masques et des blouses.

Pour limiter le brassage d'élèves :

Les enfants accueillis seront répartis dans les locaux en fonction de leur groupe classe, de référence.

Si vous avez plusieurs enfants à l'APS, ils ne seront probablement pas dans le même groupe, puisque le groupe classe sera le groupe de référence.

Les activités seront mises en place en amont par les animatrices et la responsable. Il y aura une seule activité proposée par groupe d'enfants et il y aura un roulement matin et soir. Les enfants ne pourront pas se déplacer pour changer d'une activité à une autre.

Les seuls déplacements autorisés seront ceux pour aller aux sanitaires, accompagné d'un adulte, en respectant les consignes sanitaires.

A partir du 18 mai l'APS ne pourra pas accueillir les 7 niveaux en même temps.

La disposition de la pièce et le nombre d'animatrices ne nous permettra pas d'avoir plus de 4 niveaux matin et soir.

La capacité d'accueil est réduite à 15 enfants.

Il est donc impératif que seules les familles qui n'auront **aucune autre solution** pourront bénéficier de l'APS. Les familles devront obligatoirement inscrire leur(s) enfant(s) par mail : **periscolaire@saintlaurentdarce.fr**

Une attestation de travail, avec les horaires sera demandée si nécessaire.

Les enfants auront accès à l'APS et cantine uniquement sur inscription. (même adresse mail)

Les inscriptions devront être retournées au plus tard le mardi pour la semaine d'après. Passé ce délai, date du mail faisant foi, aucune inscription ne pourra être prise en compte.

La confirmation de l'accueil de votre enfant, vous sera communiquée par mail le jeudi suivant les inscriptions.

Les annulations ne seront pas facturées mais cela doit rester exceptionnel.

Organisation :

Fonctionnement matin : 15 enfants pour 3 animatrices et 1 pour le pointage

APS : 2 groupes pour une animatrice.

Préau : 2 groupes pour une animatrice.

Fonctionnement soir : 15 enfants pour 3 animatrices et 1 pour le pointage

APS : 2 groupes pour une animatrice

Préau : 2 groupes pour une animatrice

Cour : 1 groupe pour 1 animatrice.

A l'arrivée, l'enfant se lave les mains. Il dépose ses affaires dans l'espace prévu à cet effet, que l'animatrice lui montrera.

Il prend part à l'activité mise en place pour son groupe de référence.

Pour les activités sportives : les jeux de contacts seront proscrits. L'utilisation de matériel sportif sera encadrée par un adulte, en mesure de procéder à une désinfection si nécessaire.

Pour les activités manuelles ou culturelles : L'utilisation de matériel individuel sera privilégiée. La manipulation des livres sera individuelle. Les livres utilisés seront placés « en repos » dans un sac pour 5 jours, après utilisation.

Les jeux qui ne requièrent pas de toucher de surfaces communes seront privilégiés.

Nettoyage et désinfection des locaux :

Les locaux utilisés seront nettoyés de manière approfondi matin et soir, après le départ des enfants.

Les sols et surfaces seront désinfectés selon le plan de nettoyage défini.

Les jeux et jouets utilisés seront désinfectés

Les livres seront mis « au repos »

Si malgré toutes ces mesures mises en place, il était impossible de garantir l'aspect sanitaire ou si le nombre d'enfant à accueillir dépassait largement les effectifs possibles, nous serions contraints de fermer l'accueil périscolaire.

Information, communication :

Pour faciliter l'accès à l'APS, nous comptons sur une communication rapide et efficace avec les familles.

La transmission de tous les éléments peut se faire par mail pour faciliter la fluidité et le respect des gestes barrières.

Tout réajustement nécessaire à l'amélioration de ce protocole vous sera communiqué dans les plus brefs délais, par mail et/ou par affichage si nécessaire.

Tout changement sanitaire ou organisationnel vous sera communiqué.

Organisation des temps périscolaires en journée

A compter du 12 mai, certaines modifications sont nécessaires pour pouvoir accueillir les enfants dans les conditions sanitaires requises.

Les 5 principes généraux sont les mêmes que sur le temps scolaire :

- **Maintien de la distanciation physique**
- **Application des gestes barrières**
- **Limitation du brassage des élèves**
- **Nettoyage et désinfection des locaux et du matériel**
- **Informers, communiquer avec les familles, former les enfants aux gestes barrières**

BUS SCOLAIRE : dans la mesure où le personnel communal qui accompagne les enfants dans le bus devra travailler beaucoup plus d'heures pour le nettoyage des locaux, il a été décidé d'arrêter le ramassage scolaire jusqu'à nouvel ordre. Les parents devront donc accompagner leurs enfants à l'école.

CANTINE : La cantine scolaire est maintenue pour permettre aux familles qui n'auraient aucune solution de laisser leur enfant à la cantine. Les locaux permettent d'accueillir dans le respect des gestes barrières 2 groupes de 15 enfants. Les plateaux avec couverts/verre et plat seront donnés directement par le personnel communal. Le système de self ne sera plus utilisé.

Les maternelles auront leur serviette en tissu lavée chaque jour à l'école. A partir du CP, les enfants auront des serviettes jetables en papier.

Le premier service débutera à 11h30 pour les maternelles et finira à 13h30/13h45 pour les CM1/CM2. Un temps de nettoyage de 15 minutes est prévu entre chaque groupe classe.

La cantine sera sur inscription la semaine d'avant pour permettre une meilleure gestion des stocks.

La cantine est réservée aux familles qui n'ont pas d'autres solutions.

SIESTE des PS de maternelle : Elle sera assurée dans la salle de sieste habituelle, pour 12 enfants maximum afin de respecter la distance d'un mètre entre chaque lit. Si plus d'enfants devaient se reposer, des lits seraient installés en salle de motricité. Les draps et couvertures seront lavés les mardis et vendredis par le personnel. Les lits et la salle de sieste désinfectés et aérés tous les jours. Les parents sont priés de fournir des couvertures légères.

PREAU / COUR : Des zones « à ne pas franchir » seront matérialisées par de la rubalise pour éviter les contacts entre enfants de groupe différents.

Les nouvelles règles d'utilisation de ces zones seront expliquées aux enfants pour en faciliter le fonctionnement et respecter la distanciation physique.

UTILISATION DES SANITAIRES :

En maternelle : les sanitaires de gauche seront réservés à la classe de Mme BRETON et ceux à droite à la classe de Mme GENNETAY. Il y a 3 sanitaires pour 3 enfants et un lavabo avec 2 robinets

En primaire, 1 sanitaire par classe coté fille et côté garçon sera identifié par un affichage.

Les enfants auront accès au sanitaire à leur demande un par un et en respectant les gestes barrières.

Le nettoyage et la désinfection des sanitaires aura lieu, après la récréation du matin, après la pause déjeuner, après la récréation de l'après-midi et le soir.

Les enfants auront à disposition des essuie-mains à usage unique.

Le lavage des mains est à faire avant et après le passage aux toilettes.

NETTOYAGE DES CLASSES :

Toutes les classes seront nettoyées sols et surfaces pendant les 2 temps de récréation (matin et après-midi).

Les locaux utilisés seront nettoyés de manière approfondie matin et soir, après le départ des enfants.

Les sols et surfaces seront désinfectés selon le plan de nettoyage défini.

LAVAGE DES MAINS :

Chaque classe est équipée d'un lavabo permettant le lavage des mains comme suit :

- À l'arrivée de l'enfant
- Après la récréation du matin
- Avant le repas
- Après le repas
- Après la récréation de l'après-midi
- Dès que nécessaire (mouchage, salissures, passage aux toilettes...)
- Avant le départ pour le retour à la maison.

Le gel hydro-alcoolique est déconseillé pour les enfants. Il y en aura à disposition des adultes dans toutes les salles de classe.

Chaque classe sera équipée de spray désinfectant et de chiffonnettes pour permettre à l'enseignante d'être réactive en cas de besoin.

ORGANISATION TEMPS SCOLAIRES

Etant donné le fait que, Mme Sabine RODRIGUES, enseignante sur l'école 3 jours par semaine, ne reprendra pas les cours, en présentiel :

Les CM1/CM2 de Mme Collignon n'auront pas classe le lundi en présentiel.

Les Ce1 de Mme Jovillain n'auront pas classe le mardi en présentiel

Les Cp de Mme Perragalo n'auront pas classe le jeudi en présentiel.

Mme Rodrigues assurera ses cours en enseignement à distance, comme pendant le confinement.

1 - Organisation générale et rentrée échelonnée

Seules les enseignantes et le personnel communal seront à l'école le lundi 11 mai afin de continuer à préparer la rentrée des élèves.

Afin de permettre une rentrée échelonnée et donc d'avoir moins d'élèves lors de la première semaine de reprise, il a été décidé que tous les niveaux de classe ne rentreront pas le 12 mai.

Ainsi nous pourrons, si besoin, ajuster plus facilement le protocole sanitaire ainsi que l'organisation des temps scolaires et périscolaires.

Par conséquent, seuls les élèves de GS, de CP et de CM2 rentreront le mardi 12 mai, par groupes de 15 maximum pour les élémentaires et 10 maximum pour les maternelles.

Ces niveaux scolaires ont été choisis car ce sont des années charnières dans le parcours scolaire d'un élève. Ils font donc partie des niveaux à prioriser lors de cette rentrée échelonnée. L'accueil des enfants de familles prioritaires sera possible. (Liste préfectorale des cadres d'emploi éligibles)

A partir du 18 mai, tous les niveaux scolaires des classes élémentaires seront de retour à l'école, plus les GS.

Le palier de 15 élèves ne pourra pas être dépassé. Par conséquent, les élèves pourraient être partagés en deux groupes si besoin **qui alterneront une semaine de classe à l'école et une semaine de classe à la maison.**

Dans la mesure du possible, les groupes classes seront conservés.

A partir du 25 mai, si les directives ministérielles le permettent, rentrée des PS et MS.

Il n'y aura ni APC ni cours de musique dans le cadre du projet « Orchestre à l'école ».

Tout au long de la journée, nous appliquerons la règle qui sera de faire en sorte que les élèves de classes différentes ne se mélangent pas.

2 - Entrée des élèves

Pas de modification des horaires pour l'entrée du matin.

Horaires de l'école modifiés les après-midis pour les élèves de maternelle : début des cours à 13h00 et ouverture de la porte à 12h50 car sortie des élèves à 11h30 (le service de cantine a été modifié)

Horaires de l'école modifiés les après-midis pour certains élèves d'élémentaire : début des cours à 13h45 et ouverture de la porte à 13h35 pour les élèves de CE1-CE2 de Mme Perreaud et les élèves des deux classes de CM1 et CM2 (le service de cantine a été modifié)

Attention : les places de parking devant la maternelle seront désormais réservées au personnel communal et éducatif. Cette règle sera indispensable à respecter pour ne pas mettre en danger les élèves qui sortiront à 16h30 par le grand portail vert situé à côté de l'entrée maternelle. Ainsi aucune voiture durant cette sortie ne quittera ce parking.

a / Elèves d'Elémentaire (CP au CM2) le MATIN par la porte habituelle :

Ouverture de la porte à 08h35.

Les parents ne devront pas rentrer dans l'espace délimité par la rubalise.

Chaque élève s'avancera entre les barrières en respectant l'espacement d'un mètre matérialisé au sol.

Un enseignant gèrera cette entrée au niveau de la porte de l'école.

Puis les élèves devront les uns après les autres se rendre directement dans leur classe.

Des enseignantes seront dans la cour pour effectuer la surveillance et le respect de l'espacement et d'autres seront dans le bâtiment pour effectuer la surveillance et le respect de l'espacement.

b / Elèves de Maternelle (PS/MS/GS) le MATIN par la porte habituelle :

Ouverture de la porte à 08h35.

Chaque élève s'avancera avec un de ses parents entre les barrières en respectant l'espacement d'un mètre matérialisé au sol.

Un enseignant gèrera cette entrée au niveau de la porte.

Puis les élèves devront les uns après les autres se rendre directement dans leur classe.

Un enseignant sera dans la salle de motricité au niveau de la porte du couloir pour effectuer la surveillance et le respect de l'espacement.

Les ATSEM seront dans les classes pour accueillir les élèves.

c / Elèves d'Elémentaire qui auront mangé chez eux :

Ouverture de la porte à 13h20 pour les élèves de CP et les élèves de CE1 de Mme Jovillain.

Ouverture de la porte à 13h35 pour les élèves de CE1-CE2 de Mme Perreaud et les élèves des deux classes de CM1 et CM2.

Même protocole que le matin.

d / Elèves de Maternelle qui auront mangé chez eux :

Ouverture de la porte à 12h50.

Même protocole que le matin ; l'entrée se fera également côté maternelle comme le matin.

Aucun élève ne sera accepté après la fermeture de la porte à 8h45.

3 -Sortie des élèves

a / Elèves de CP et élèves de CE1 de Mme Jovillain à 12h00 et 16h15 / Elèves de CE1-CE2 de Mme Perreaud et élèves des deux classes de CM1-CM2 à 12h00 et 16h30 :

Les élèves allant à la garderie seront récupérés par des membres du personnel communal.

Les élèves de CP sortiront par la porte côté préau

Les élèves des classes de CE1 et CE1-CE2 sortiront par la porte habituelle.

Les élèves des deux classes de CM1 et CM2 sortiront par le grand portail accès pompiers situé après la porte d'entrée des élèves de maternelle.

Chaque élève attendra que son enseignante l'appelle pour sortir. L'espace d'un mètre entre chaque élève devra être respecté.

b / Elèves de Maternelle (PS/MS/GS) à 11h30 et à 16h15 :

Les élèves allant à la garderie seront récupérés par un membre du personnel communal.

Les élèves sortiront par la porte habituelle.

Les élèves des deux classes ne seront pas mélangés.

Chaque élève attendra que son enseignante l'appelle pour sortir. L'espace d'un mètre entre chaque élève devra être respecté.

4 – Déroulement des récréations

Chaque classe sortira de façon échelonnée.

La cour sera séparée en deux afin de permettre aux élèves de deux classes de sortir aux mêmes horaires tout en restant séparés dans la cour.

Nous demanderons aux élèves de garder une distanciation les uns par rapport aux autres. Ils n'auront pas accès à la structure de jeux, ne pourront pas participer à des jeux entraînant des contacts ni utiliser des jeux ou du matériel échangeables. Les enfants ne devront pas apporter de figurines ou jeux de leur maison.

5 – Protocole sanitaire.

- Le personnel communal sera formé par notre agent de prévention Mme Chaveroche et sera déjà présent la semaine précédant la rentrée pour procéder à une désinfection totale des locaux. Les agents techniques de la commune participeront également au déplacement des bureaux des classes et tables du réfectoire, montage des distributeurs de papier, etc
- Toutes les salles de classe sont réaménagées avec 15 bureaux distanciés d'un mètre minimum. La circulation se fera dans un sens, expliqué aux enfants dès le premier jour.
- La bibliothèque de l'école est fermée pour la lecture sur place. Les enseignantes proposeront des livres, de manière individuelle aux enfants. Les livres seront par la suite mis « au repos » pendant 5 jours avant d'être réutilisés.
- Le port du masque est interdit à l'école maternelle et il est déconseillé pour les élèves d'élémentaire.
- Toutes les enseignantes et le personnel communal porteront un masque, notamment dans les situations où la distanciation avec les élèves ne sera pas possible.
- Aération des classes très fréquemment, soit 10 minutes par heure au minimum.

PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS SUSPECT (Directive ministérielle)

En cas de survenue de symptômes évocateurs avec ou sans fièvre chez un élève :

Les symptômes évocateurs sont : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, diarrhée

Conduite à tenir :

- Isolement immédiat de l'élève avec un masque à l'infirmerie permettant la surveillance de l'élève dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des mesures barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- Prise de la température avec un thermomètre sans contact. Noter la température.
- Appel sans délai des parents pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les mesures barrières.
- Rappel par les responsables de l'école ou de l'établissement de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et s'assurer, en lien avec le médecin traitant, de la réalisation d'un test de dépistage de leur enfant dans un centre prévu à cet effet.
- Prévenir le personnel de santé de l'éducation nationale référent pour l'aide à l'analyse des contacts de l'élève (cf annexe du plan ministériel Covid-19), depuis les 48h précédant le début des symptômes, selon les critères de Santé Publique France.
- Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires
- Nettoyage dans le cadre du protocole habituel par les personnels des locaux et objets touchés dans les 48h précédentes.
- Poursuite stricte des mesures barrières.

Nous recommandons donc aux parents d'effectuer un contrôle de température chaque matin. Tout enfant ayant plus de 37,8°C ne sera pas accepté.

Si la fièvre survient pendant la journée, l'enfant sera isolé en présence d'un adulte à l'infirmerie et les parents prévenus.

L'enfant portera un masque jusqu'à l'arrivée de son parent. Ceux-ci auront 60 minutes pour venir chercher leur enfant. Au-delà, les services de secours seront appelés et une prise en charge SAMU sera demandée avec une facturation à la famille.

Les parents, après avis pris auprès d'un médecin, devront si besoin faire réaliser un test de dépistage à leur enfant dans un centre spécialisé et attendre le résultat avant qu'il ne puisse réintégrer l'établissement scolaire. S'il s'avère que l'enfant est porteur du Covid-19 il devra rester confiné 14 jours à la maison. Il ne pourra retourner à l'école qu'avec une attestation fournie par son médecin traitant.

Les familles des élèves de la classe seront prévenues individuellement, par téléphone.

Tous les élèves appartenant à la même classe que l'enfant porteur du Covid-19 devront être testés ainsi que l'enseignante ou tout autre adulte de la classe.

Les familles des élèves des autres classes seront prévenues par affichage.

RECAPITULATIF HORAIRES

Protocole de rentrée scolaire à partir du **12 mai 2020** -

		Matin			Après-midi			
	Périscolaire	Ouverture école	Classe/Récré	Sortie	ouverture école	Classe	Sortie	Périscolaire
Grande section	A partir de 8h sur inscription	8h35 Salle motricité	8h45/11h30	11h30 salle motricité	12h50 salle de motricité	13h/16h15	16h15 salle motricité	jusqu'à 18h sur inscription
CP		8h35 Entrée habituelle	8h45/12h	12h Côté Préau	13h20 Entrée habituelle	13h30/16h15	16h15 Côté préau	
CM2		8h35 Entrée habituelle	8h45/12h	12h Grand Portail	13h35 Entrée habituelle	13h45/16h30	16h30 Grand Portail	

Protocole de rentrée scolaire à partir du **18 mai 2020** s'ajoutent :

		Matin			Après-midi			
	Périscolaire	Ouverture école	Classe/Récré	Sortie	ouverture école	Classe	Sortie	Périscolaire
CE1	A partir de 8h sur inscription	8h35 Entrée habituelle	8h45/12h	12h Sortie habituelle	13h20 Entrée habituelle	13h30/16h15	16h15 Sortie habituelle	jusqu'à 18h sur inscription
CE1/CE2		8h35 Entrée habituelle	8h45/12h	12h Sortie habituelle	13h35 Entrée habituelle	13h45/16h30	16h30 Sortie habituelle	
CM1/CM2		8h35 Entrée habituelle	8h45/12h	12h Grand Portail	13h35 Entrée habituelle	13h45/16h30	16h30 Grand Portail	

Protocole de rentrée scolaire à partir du **25 mai**
s'ajoutent :

		Matin			Après-midi			
	Périscolaire	Ouverture école	Classe/Récré	Sortie	ouverture école	Classe	Sortie	Périscolaire
PS/MS	A partir de 8h sur inscription	8h35 Salle de motricité	8h45/11h30	11h30 Salle de motricité	12h50 Salle de motricité	13h30/16h15	16h15 Salle de motricité	jusqu'à 18h sur inscription

Les inscriptions pour la cantine et l'accueil périscolaire sont à effectuer avant le mardi précédant la semaine de classe à l'adresse mail du périscolaire : periscolaire@saintlaurentdarce.fr

Pour la semaine du 12 mai, les inscriptions sont possibles jusqu'au vendredi 8 mai midi.